

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 08 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 1^{er} août 2024.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Carine BOUCHON, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Pauline MELOUX-GARAVAGLIA, Stéphanie VISINONI.

Étaient excusés : Madame, Messieurs Caroline BERTHOLET, Rui DA SILVA SANTOS, Emmanuel DUFOUR, Sylvain PRUGNEAU, représenté par Mme VISINONI.

Madame Carine BOUCHON a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décisions prises par délégation du maire :

- Délivrance d'une concession cinquantenaire au cimetière à M. et Mme FONDARD Jean

❖ Travaux de rénovation énergétique agence postale : rectification APD

Monsieur le Maire rappelle la validation de l'avant-projet définitif pour la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation énergétique établi par M. Noailhat, architecte, lors de la précédente réunion en date du 02 juillet 2024 (Délibération D2024_07_01).

Après concertation avec le maître d'œuvre, il s'avère que certains travaux intérieurs du bureau de l'agence postale communale ont été omis lors de cette estimation et que la partie de l'avant-projet définitif relative au bâtiment de l'agence postale communale a dû être réévaluée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant des travaux pour le bâtiment de l'agence postale communale s'élève désormais à 135 500,00 euros HT (123 800 euros auparavant).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de valider cette nouvelle estimation pour un montant de 135 500,00 euros

Pour rappel :

- * Bâtiment école = 152 300,00 €
- * Bâtiment agence postale = 135 500,00 €

Soit un total de 287 800,00 euros de travaux pour la 1^{ère} tranche du programme.

- **AUTORISE** le maire à valider ce projet et signer les documents nécessaires
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des travaux pour cette 1^{ère} phase

❖ Travaux de voirie et entretien des fossés

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des devis établis par les entreprises MOATP, TRANCHATILLONNAIS et BONDOUX TP pour des travaux de réfection de chemins et de curage des fossés.

	MOATP	TRANCHATILLONNAIS	BONDOUX TP
Curage de fossés	2,64 € / ml	2,30 € / ml	2,70 € / ml
Dérasement	2,40 € / ml	1,80 € / ml	1,50 € / ml
Chemin de Piaucret	9 728,64 €	2 294,00 €	4 500,00 €
Route de la Gissière		Curage et dérasement	5 292,00 €
Chemin des Manteaux à Voussac		3 765,00 €	3 765,00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir le devis établi par Transchâtillonnais au vu des coûts et des matières premières proposés
- **DÉCIDE** d'imputer cette dépense aux articles 615231 et 615232 du budget 2024
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires

❖ Réfection du monument aux morts : décision modificative

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de repeindre les divers éléments du monument aux morts de différentes couleurs afin de bonifier sa remise en valeur.

Monsieur Venasson, en charge des travaux, avait alors informé la commune de la charge supplémentaire de travail et par conséquent du coût de l'intervention.

Le devis actualisé s'élevait à 2 250,00 € (1 815,00 € auparavant).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **CONFIRME** l'approbation de cette augmentation
- **ADOpte** la décision modificative suivante :
Article 231 – Multiservices = - 450,00 €
Article 21622 – Réfection monument aux morts = + 450,00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires

❖ Tarifs cantine scolaire 2024-2025

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de revoir les tarifs de la cantine scolaire pour 2024-2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du repas pour 2024-2025 de la manière suivante à compter du 2 septembre 2024 : Enfant = 3,00 euros / Adulte = 4,00 euros

❖ Tarifs assainissement 2025

Monsieur le maire précise aux conseillers qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'assainissement pour 2025.

Considérant les dépenses d'exploitation du budget d'assainissement et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2024, à savoir :

- Taxe forfaitaire annuelle de 70,00 € HT par abonné raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement
- Une redevance d'assainissement fixée à 1,50 € HT le m³ d'eau consommé, applicable à tous les usagers raccordés ou raccordables au réseau.

Cette redevance sera perçue par le SIVOM pour le compte de la commune, conformément à la convention signée avec le SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER.

❖ Mise à disposition parcelle ZL 44

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'établir une convention avec EARL DE LA GISSIERE, exploitation agricole, pour la mise à disposition de la parcelle ZL 44 appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'établir un contrat de vente d'herbe sur la parcelle ZL 44 entre la commune et EARL de la Gissière pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024. Le prix de vente est fixé à 569,00 euros pour cette période.
- **AUTORISE** le maire à signer ledit contrat

Questions diverses

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux évoquent les sujets suivants :

1. Proposition de modification des temps de travail de Mme BRUHAT et M. HERPIN : saisine CST
2. Devis marquage au sol : GTR et SIGNANET
3. Projet plantations salle des fêtes
4. Inauguration terrain multisports + monument aux morts + statuette Vierge à l'Enfant
5. Diagnostic réalisé par CMB pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le garage municipal : renfort nécessaire, attente devis
6. M. Faure a refusé la proposition du conseil pour l'achat des parcelles AA 81 et 100
7. Installation de panneaux pour renforcer le grillage du multisports

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à vingt-deux heures et quinze minutes,
Et ont signé les membres présents